

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics, *Nouveau-Brunswick*, savoir :—Bureaux de la poste, de la douane, etc., *Bathurst*, \$3,000 ; Pénitencier de *Dorchester*, \$9,000 ; Bureau de poste, douane, etc., *Frédéricton*, réparations, \$600 ; Hôpital de la marine de *Kingston*, réparations et améliorations, \$500 ; Edifices fédéraux de *Saint-Jean*, améliorations, \$1,500 ; Douane de *Saint-Jean*, renouvellement, etc., \$1,600 ; Bureau de poste de *Woodstock*, achèvement, \$1,950 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics, *Québec*, savoir :—Bureaux de poste et du revenu de l'intérieur, *Coaticook*, \$10,000 ; Station de la quarantaine de la *Grosse Ile*, \$4,000 ; Bureau de poste et du revenu de l'intérieur, *Hull*, \$6,500 ; Dépôts d'armes, *Montréal*, \$19,500 ; Edifices fédéraux de *Montréal*, améliorations et réparations, \$1,500 ; Bureau de poste de *Montréal*, \$5,000 ; Bureau de poste de *Montréal*, éclairage à l'électricité, \$2,000 ; Douane de *Québec*, \$4,500 ; Salle d'exercices militaires de *Québec*, \$1,750 ; Edifices fédéraux, *Québec*, améliorations, etc., \$1,500 ; Bâtiments de l'immigration, à *Québec*, \$25,000 ; Bureau de poste, douane, etc., de la *Rivière du-Loup (Fraserville)*, \$10,000 ; Hôtel des douanes, bureau de poste, etc., *Sherbrooke*, ameublement, nivellement, etc., \$175 ; Edifices publics de *Sorel*, achèvement, \$1,900 ; *Saint-Anne de Rivigouche*, réparations aux bâtiments de la réserve des Sauvages, \$350 ; Edifice public de *Saint-Jérôme*, \$10,000 ; Pénitencier de *Saint-Vincent-de-Paul*, matériaux et outils nécessaires aux détenus pour construction, etc., \$19,500 ; Edifices fédéraux de *Trois-Rivières*, améliorations, etc., \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics, *Ontario*, savoir :—Bureau de poste, etc., *Barrie*, \$4,500 ; Pénitencier de *Kingston*, \$17,000 ; Bureaux de poste, de la douane, etc., *Lindsay* \$10,000 ; Douane de *London*, \$22,000 ; Ecole d'infanterie de *London*, \$50,000 ; Bureaux de poste et de la douane, *Napanee*, \$10,000 ; Bureau de poste, etc., *Orangeville*, \$500 ; Bureaux de poste, de la douane, etc., *Ottawa*, \$1,000 ; Bureaux de poste, de la douane, etc., *Pembroke*, \$10,000 ; Bureaux de poste, de la douane, etc., *Peterborough*, achèvement, \$17,000 ; Bureau de poste de *Fort-Hope*, achèvement, \$1,300 ; Bureaux de poste, de la douane, etc., *Prescott*, \$6,000 ; Edifices publics, *Ottawa*, réparations au bâtiment de la machine hydraulique, \$500 ; Bureau de poste et de la douane, *Saint-Thomas*, \$600 ; Edifices fédéraux, *Toronto*, amélioration, etc., \$1,500 ; Bureau de poste de *Toronto*, \$1,100 ; Edifice public de *Trenton*, \$10,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics de *Manitoba*, savoir :—Pénitencier de *Manitoba*, \$65,000 ; bureau de poste de *Winnipeg*, \$12,850 ; *Winnipeg*, nouveaux bureaux pour les fonctionnaires des départements des affaires des Sauvages et des terres fédérales, \$20,000 ; douane de *Winnipeg*, modifications, etc., \$2,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics des *Territoires du Nord-Ouest*, savoir :—Edifice du Conseil du *Nord-Ouest*, \$600 ; édifices publics, *Territoires du Nord-Ouest* en général, \$5,000 ; palais de justice et prison de *Prince-Albert*, montant périmé à voter de nouveau, \$10,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de la *Colombie Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics en général, pour l'année finissant le 30 juin 1888.